



Serment d'un notaire devant la cour

Par **tom1818**, le **06/07/2013** à **08:53**

Bonjour

Comment peut-on se procurer le PV, le document, l'acte, le justificatif, la copie,...de
SERMENT d'un notaire ?

Pouvez-vous me donnez les procédures à suivre pour un citoyen ?
Très amicaux remerciements pour une réponse
TOM

Par **alterego**, le **06/07/2013** à **10:20**

Bonjour,

Adressez-vous à la Chambre des Notaires ou au TGI auprès duquel vous avez prêté serment
si vous êtes l'intéressé.

Dans le cas contraire, comme le laisse penser votre question, curieux s'abstenir.

Cordialement

Par **tom1818**, le **08/07/2013** à **09:52**

Bonjour Alterego

Pourquoi me dite vous "curieux s'abstenir"

Y a t'il une interdiction à consulter ce type de document? pour avoir la preuve que l'on s'adresse à la bonne personne pour ne pas faire d'erreurs!!!!

je trouve votre réaction suspecte ou plutôt co descendente !!!!

que ce cache t'il sous cette réaction prompte ?

demande réponse

Trés cordialement

Tom

Par **alterego**, le **08/07/2013** à **11:23**

Bonjour,

Disons simplement que ma réponse ne vous satisfait pas.

Je réponde à l'obtention du document par un citoyen lambda.

Rien ne vous empêche de tenter votre chance auprès de la Chambre des Notaires ou le TGI afin de savoir si la personne **qui vous intéresse a prêté serment. Quant à obtenir "le PV, le document, l'acte, le justificatif, la copie"** je persiste.

Cordialement

PS. Ne trouvez pas les réactions suspectes ou condescendantes quand elles ont le malheur de ne pas correspondre à celles que vous souhaiteriez lire ou encore nous dicter.

Par **tom1818**, le **09/07/2013** à **06:29**

Quand la chambre des Notaire ne vous repond pas (après une demande en A/R) sur l'identité exacte d'un des notaires de sa compagnie

Il est indispensable de trouver l'information vous le convenez

Et moi je persiste à dire que vous avez été très prompt à réagir sur le sujet

"Dans le cas contraire, comme le laisse penser votre question, curieux s'abstenir."

C'est une façon primaire de protéger une personne de la caste !!!!!

Je ne dicte rien !!!

je constate malheureusement la réaction !!

Et même la formulation est indicatrice de l'état d'esprit!!!!

je demande réponse

Très amicalement
TON

Par **alterego**, le **09/07/2013** à **09:50**

Bonjour,

"C'est une façon primaire de protéger une personne de la caste !!!!!!"

Je n'ai, de près ou de loin, aucun lien avec cette profession ou toute autre s'y rapprochant.

"Curieux s'abstenir" parce que **je ne doute pas qu'il ne soit pas donné suite à votre demande.**

Vous avez interrogé la Chambre des Notaires qui vous oppose un silence, interprétez celui-ci comme une réponse positive. Il est membre, et n'a aucune autre information à vous communiquer.

Vous persistez à douter, tentez votre chance auprès du Conseil Régional des Notaires ou de la Cour d'Appel.

Cordialement

Par **tom1818**, le **09/07/2013** à **14:47**

Rr Bonjour

"Je n'ai, de près ou de loin, aucun lien avec cette profession ou toute autre s'y rapprochant."

Si vous n'êtes pas juriste : toutes mes excuses

MAIS

Si la pratique du DROIT est dans vos compétences: clerc de notaire, étudiant en droit,..... LA VOUS ETES UNE MENTEUSE!!!!

Comme il semble que sur le site les reponses son données par des praticien du droit je trouve cela anormal que vous répudier votre caste!!!!!!

Si je pose une question c'est pour avoir un éclairage et non pour recevoir un "circuler ya rien a voir" immédiat qul prouve bien que de prime à bord les dés sont pipés!!!!

Je ne peu s pas dire cordialement !!!ou alors prouvez moi le contraire !!!

Bonne journée

TOM